

Séance du 22 février 2024
 Délibération N° 28-2024

En exercice : 28
 Présents : 18 + 3 pouvoirs
 Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Action Sociale" : 18
 Présents : 14 + 0 pouvoir
 Date de la convocation : 15 février 2024

L'An deux mil vingt quatre, le vingt-deux février, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS :	TITULAIRES :	M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F.HUGUENIN	Mme C. GASTÉ
		M. G. CRESPIN	Mme M. DENIS	M. J.C. ROUAULT	M. R. SURCOUF
		M. H. DEPOUEZ	Mme K. BOISNARD	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN	
		M. K. BETTAL	Mme B. MILLET		
	SUPPLEANT :	M. C. BABOU			
EXCUSES :	TITULAIRES :	Mme N. BRIAND	M. P.M. NANA	M. P. ROUAULT	Mme C. MASSART
		Mme I. SIMONESSA			

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 COMPETENCE « ACTION SOCIALE ».

Résultat reporté 2022.....	-164 375.78 €
Affectation 2023 en investissement :	/
Résultat 2023.....	193 274.31 €
Total :	28 898.53 €
Restes à réaliser en investissement	
Dépenses.....	0.00 €
Recettes.....	0.00 €
Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2022 :	4 042.26 €
Déficit d'investissement au 31.12.2023 :	-7 552.37 €
	- 3 510.11 €
Affectation du Résultat au C/ 1068 (en recettes) :	- 3 510.11 €
Récapitulatif :	
Reprise en fonctionnement au C/002 (en dépenses)	28 898.53 €
Affectation au C/1068 (en recettes)	- 3 510,11 €
Total	25 388.42 €

Certifie exécutoire, compte tenu de :
 Sa réception en Préfecture le2024,
 Sa Publication le2024,
 Le Président

Registre dûment signé
 Pour extrait conforme
 Le Président